



Rapport d'activité 2015



**Association forestière valaisanne**

C/o Bureau des Métiers, Case postale 141, 1951 Sion  
**T** 027 327 51 15 – **F** 027 327 51 80 – [foret@foretvalais.ch](mailto:foret@foretvalais.ch)  
[www.foretvalais.ch](http://www.foretvalais.ch)





Patrick Barman,  
Président de Forêt Valais

## CAFOR – Forêt Valais / Walliser Wald

**L'aventure a commencé il y a tout juste 20 ans...** Comme toute petite entreprise les 5 premières années ont été nécessaires à l'apprentissage de la fonction. Durant les 5 années suivantes les collaborations entre les différents partenaires se sont renforcées. 5 années de plus ont été utiles à la promotion et la diversification. Les 5 dernières années vous nous avez donné les moyens de dénicher le terrain ayant la meilleure orientation avec un ensoleillement optimum pour son développement.

Les premiers arbres ont été plantés et nous devons prévoir pour les 5 prochaines années de les faire fructifier et de les entretenir. Les petits arbres font les grandes forêts et c'est par un engagement commun que nous pourrions garantir que les fonctions essentielles de notre future forêt soient garanties...

20 ans, à l'échelle de la création, c'est infiniment petit...

20 ans, à l'échelle de l'humanité, c'est insignifiant...

20 ans, à l'échelle d'une forêt, ça reste peu visible même si ce n'est pas négligeable...

20 ans, à l'échelle d'un épicéa, ça commence à compter...

20 ans, c'est une génération, et c'est le moment de penser à transmettre la connaissance...

25 ans ou plus, si rien ne sera fait, ce sera un peu tard pour les regrets...

Nous ne sommes plus à l'époque des Rois de France et des vastes forêts domaniales réservées à l'élite. Nos forêts sont devenues publiques et le public s'approprie, à juste titre, ces espaces dévolus à la connaissance des milieux, à la détente, à l'évasion et au bien-être. Car nos forêts ont le mérite d'être belles et de faire la fierté de notre canton.

Néanmoins la fonction économique de nos forêts doit rester un pilier de son développement. Oublier de lui donner les moyens financiers et techniques nécessaires à cette fonction ne permettront « peut-être » plus de garantir les fonctions vitales que nous attendons d'elles.

Certes, il faudra repenser nos méthodes de travail, rationaliser, trouver des synergies et développer la filière du bois. Chaque entreprise doit à un moment ou à un autre se remettre en question quant à sa pérennité ou son développement. L'économie actuelle met quelque peu à mal les grands préceptes que nous entendons mettre en place.

La conjoncture incertaine, la concurrence étrangère, le prix des énergies renouvelables au plus bas, font que les produits et sous-produits de la forêt ont de la peine à s'imposer. Ceci malgré la sensibilité et la relation que l'homme entretient vis-à-vis du bois, tant au niveau de sa richesse écologique que du matériau durable. Des directives ont été données afin d'encourager l'utilisation du bois indigène, qu'il soit suisse ou valaisan, dans les projets subventionnés. Nous devons absolument démontrer qu'il est, éthiquement et financièrement avantageux, de privilégier l'utilisation des ressources locales. Lignum Valais est un partenaire de premier ordre pour valoriser les compétences des entreprises de la filière du bois auprès des particuliers et des professionnels.

Les mentalités changent et l'homme, qu'il soit public ou politique, doit être informé sur l'importance que revêt une gestion soutenue et équilibrée de nos forêts. Par la communication et le travail bien fait nous pourrions justifier de la bonne utilisation des moyens octroyés à l'entretien des forêts de protection.

Nous avons des responsabilités vis-à-vis de la population, des exigences à respecter au travers de la loi forestière, des engagements moraux vis-à-vis de nos employés. Faisons en sorte, ensemble, de les assumer... quel qu'en soit le prix... mais en toute intelligence...

...  
**C'est l'arbre qui cache la forêt...**  
Cette expression date du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une métaphore pour désigner une personne qui se fixe plutôt sur un détail au lieu de voir quelque chose dans son ensemble, comme quelqu'un qui ne voit qu'un arbre et non pas la forêt. Alors dans l'idéal il serait judicieux, parfois, de remettre l'arbre au centre de la forêt...  
...

Patrick Barman – Président de Forêt Valais

## Sommaire

Le mot du président	3	Projets et communication	10
Rétrospective	4	Convention collective de travail	12
Formation professionnelle	6	Comptes et bilan 2015	14
Formation continue	8	Organisation	16

L'année 2015 est une année particulière à plus d'un titre. Au point de vue climatique avec un été très sec et au niveau économique avec l'abandon du taux plancher qui a provoqué l'effondrement des prix des bois. Nous avons aussi vécu la mue de l'EFS en ForêtSuisse inaugurant un nouveau positionnement de notre association faîtière.

## Abandon du taux plancher

Le 15 janvier 2015, la BNS a annoncé la suppression du taux plancher du franc suisse face à l'Euro avec, comme conséquence, une chute du cours du franc suisse. La forêt, comme bien d'autres secteurs a été durement touchée : 15% de moins sur les prix des bois et une concurrence accrue sur les marchés des sciages, des produits semi-finis et finis. Une année après, les prix et le marché des bois restent moroses et la concurrence accrue avec les importations de l'étranger pèse lourd sur la filière bois locale, c'est-à-dire les acheteurs de nos bois.

## ForêtSuisse

Depuis le 01.01.2016, notre organe faîtier a adopté le nom de ForêtSuisse. Il ne s'agit pas seulement de nouveaux habits, mais également d'un nouveau positionnement. L'ancienne dénomination (Economie forestière suisse) limitait le champ d'action de l'association aux activités de production de bois. Les propriétaires soignent la forêt – un tiers de la surface de notre pays – pour qu'elle puisse remplir toutes ses fonctions. Cet engagement est très peu connu de la part de la population qui considère la forêt comme un bien communautaire. Le nouveau nom et le nouveau look devraient permettre de mieux communiquer et défendre l'intérêt des propriétaires forestiers.

## Nouveau mandat de prestation avec le SFP

Le Service des forêts et du paysage (SFP) a signé avec *Forêt Valais* un nouveau mandat de prestation. D'une durée de 4 ans, il comporte un soutien pour la formation professionnelle sous forme d'un forfait par apprenti ainsi qu'un soutien forfaitaire des cours de formation continue reconnus par le service. Le montant total du soutien financier peut atteindre au maximum Frs. 200 000.– annuel.

## Eté 2015 extrême

L'été 2015 a été extrême : il a été marqué par des températures moyennes élevées et de la sécheresse. Du 9 juillet au 13 août, les feux ont été interdits en forêt et même une interdiction générale de faire du feu a été déclarée entre la fin juillet et mi-août avec une dérogation toutefois pour les feux de la Fête nationale. En parallèle, on a constaté une recrudescence, en Suisse et en Valais, des dégâts dus au bostryche. L'ampleur des conséquences de l'été extrême 2015 se fera sans doute encore sentir dans les années à venir.

### Peux-tu présenter à nos lecteurs la collaboration entre nos associations ?

La collaboration entre *Forêt Valais* et ForêtSuisse est excellente et constructive. Il y a un partage des tâches judicieux. Pour un travail associatif fructueux, il faut des contacts personnels au niveau cantonal et communal qu'une association faîtière ne pourra jamais avoir. D'un autre côté, il est important d'avoir une association au niveau fédéral qui peut rassembler et coordonner les intérêts, les préoccupations et les ressources et utiliser les synergies.

ForêtSuisse n'existerait pas ! Nous sommes au service de nos membres et non le contraire. Quand, par exemple, nous nous battons pour la loi forestière, nous avons besoin du soutien de nos membres. *Forêt Valais* s'est fortement engagé sur ce dossier et a eu de nombreux contacts avec les conseillers nationaux valaisans. C'est ainsi que nous avons pu obtenir un résultat satisfaisant lors de la révision de la loi forestière.

### Peux-tu raconter une histoire ou une anecdote ?

Lors de l'assemblée annuelle 2015 de la Fédération suisse des bourgeoisies et corporations à Zermatt, le conseiller aux Etats Imoberdorf a laissé entendre dans son allocution « qu'en 1815 la Confédération a adhéré au Valais ! ». Ceci démontre d'une manière humoristique comment fonctionne l'esprit suisse : de la base vers le haut. Ce concept est identique dans le travail entre associations cantonales et fédérales et doit être soigneusement respecté.

### Forêt Valais fête ses 20 ans, quels vœux souhaites-tu lui adresser pour l'avenir ?

*Forêt Valais* s'est engagé avec beaucoup de conviction et de créativité pour la forêt ces 20 dernières années. Qui habite une région de montagne avec parfois des conditions difficiles, doit quotidiennement s'engager pour survivre. Cela nous rend actifs, agiles, flexibles et jeunes. Cette force de caractère est typique de *Forêt Valais* et je suis persuadé que l'association est entre de bonnes mains, engagées et persévérantes : hier, aujourd'hui et demain.



**Markus Brunner,**  
Directeur de  
ForêtSuisse

### Que rapporte, à tes yeux, cette collaboration aux propriétaires forestiers en Valais ?

Ce partage des tâches et la bonne collaboration permettent d'utiliser d'une manière efficiente les ressources, humaines et financières, associatives. Certains dossiers sont traités de préférence par l'association faîtière, car ainsi le travail sert aux 26 cantons simultanément. L'actuelle révision de la loi forestière, qui est en cours depuis 2011, en est un bon exemple. Nous avons pu obtenir des améliorations dans cette loi dont les propriétaires forestiers valaisans bénéficieront également.

### Que rapporte cette collaboration à votre association ?

Sans une bonne collaboration avec les associations cantonales,

# Une formation CFC en ligne droite



## Formation professionnelle

La formation des apprentis forestiers-bûcherons est régie et décrite dans l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale des Forestiers-bûcherons CFC de 2009. Elle définit les six cours interentreprises qui doivent être réalisés. L'organisation des cours A, B et C est confiée à ForêtSuisse alors que l'organisation des autres cours de formation professionnelle (D, E et F) est gérée et organisée conjointement par Forêt Valais (pour le Valais Romand) et l'ORTRA Forêt BE/VS (pour le Haut-Valais).

### Cours A et B : Récolte des bois I et II

Ces deux cours de deux semaines chacun sont axés sur l'examen et l'abattage des bois ainsi que sur le façonnage des grumes. A chaque fois les apprentis sont rendus attentifs à l'entretien de l'outillage, à l'affûtage de la chaîne de la tronçonneuse et à l'ergonomie. Le premier cours a lieu en première année CFC. Le second, au cours de la seconde année, permet de travailler dans des forêts de feuillus de grande dimension. La particularité du cours B est qu'il introduit également les méthodes de bûcheronnage pour des cas spéciaux : par exemple, arbres pourris ou penchés.

### Cours C : Débardage

Durant ces deux semaines de cours, en début de troisième année CFC, les apprentis répètent les techniques de bûcheronnage, apprennent à préparer une coupe et à planifier toutes les étapes de travail. Ce cours intègre le débardage par tracteur forestier ou câble-grue. L'apprenti doit être, après ce cours, capable de bûcheronner en fonction de la méthode de débardage et sortir les bois en toute sécurité.

En 2015, le CIC des apprentis du Valais Romand dans le Val d'Hérens a été particulier. En effet, lors de ce cours, les apprentis ont eu la possibilité non seulement de débarder au tracteur, mais également d'utiliser le débardage par câble, une technique qui est fréquemment employée dans notre canton alpin. Ce cours a été suivi avec beaucoup d'attention et la formule de ce cours devrait être reprise par l'ORTRA BE/VS dès 2016.



## QUESTIONS À...



**Werner Wyss,**  
Président Ortra  
Forêt BE/VS

#### Peux-tu présenter à nos lecteurs la collaboration entre nos associations ?

Avec l'introduction de la loi fédérale de la formation professionnelle, les responsabilités pour la formation ont été redéfinies. Dans le triangle Confédération (Office de la formation professionnelle), canton et Ortra (Organisation du monde du travail), le secteur forestier s'est vu attribuer de nouvelles tâches importantes.

En 2012 les organes faïtiers des propriétaires forestiers bernois BWB, l'Association du personnel forestier bernois VBF et Forêt Valais ont fondé l'Ortra Forêt BE/VS. Après deux ans de travail, l'Ortra a repris la formation professionnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ainsi que l'organisation et la responsabilité de la formation des forestiers-bûcherons CFC et forestiers praticiens AFC.

#### Que rapporte, à tes yeux, cette collaboration aux propriétaires forestiers en Valais ?

Pour les propriétaires forestiers une collaboration de longue date, bien établie se poursuit. Les échanges entre les formateurs professionnels, les apprentis, les gestionnaires des différentes structures d'exploitation est important et instructif.

#### Que rapporte cette collaboration à votre association ?

La collaboration à travers les frontières cantonales a fait ses preuves et a un gros avantage dans un domaine professionnel de petite taille. L'organisation des cours interentreprises et la formation continue des formateurs, des moniteurs et des experts aux examens sont gérées par un seul organe et sont ainsi plus efficaces. La formation des forestiers-bûcherons a un prix. Je suis convaincu que nos investissements financiers sont bien utilisés.

#### Peux-tu raconter une histoire ou une anecdote ?

Il est encourageant de constater qu'après peu de temps et malgré les différentes législations, chaque apprenti connaît sa note lors de la remise des certificats. Un grand merci au Valais.

#### Forêt Valais fête ses 20 ans, quels vœux souhaites-tu lui adresser pour l'avenir ?

Je félicite Forêt Valais pour ses 20 ans et la remercie pour l'excellente collaboration. Que cette collaboration pour une formation professionnelle exemplaire se poursuive encore longtemps dans l'intérêt des deux cantons. J'y crois fermement.

Cours interentreprises Valais romand	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Martigny-Combe Courchavon	2-13 novembre 2015 21 septembre-2 octobre 2015
Cours B (bûcheronnage 2)	Boudry Delémont	12-23 janvier 2015 30 novembre-11 décembre 2015
Cours C (débardage)	Thyon	19-30 octobre 2015
Cours D1 (sylviculture 1)	Collonges, Dorénav, Fully	27 avril-6 mai 2015
Cours D1 (sylviculture 1) – AFP	Fribourg	23 mars-10 avril 2015
Cours D2 (sylviculture 2)	St.Maurice, Champéry	15-24 juin 2015
Cours E (génie forestier)	Sierre	07-16 septembre 2015
Cours F1 (premiers secours 1)	Sion	9 octobre 2015
Cours F2 (premiers secours 2)	Orsières	08 mai 2015
Examens intermédiaires	Crans-Montana	03 juin 2015
Examens finaux	Ayent, Louable-Contrée	mai-juin 2015

Cours interentreprises Haut-Valais	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Schwarzenbühl	28 septembre-9 octobre 2015
Cours B (bûcheronnage 2)	Wimmis	17-28 août 2015
Cours C (débardage / câblage)	Mels, Maienfeld	31 août-11 septembre 2015
Cours D1 (sylviculture 1)	Wimmis	15-18 juin 2015
Cours D2 (sylviculture 2)	Brienz	16 juin-17 septembre 2015
Cours D3 (sylviculture 3)	Wimmis	29 juin-1 <sup>er</sup> juillet 2015
Cours E1 (génie forestier 1)	Forum Sumiswald	7-9 avril 2015
Cours E2 (génie forestier 2)	Sangernboden	15-19 juin 2015 / 22-26 juin 2015
Cours F1 et F2 (premiers secours 1 et 2)	Viège	23-24 février 2015
Examen connaissances prof. (G)	Rütiplötsch	25 février 2015
Préparation examens finaux	Loèche / Saas-Balen	20 février 2015 / 2 juin 2015
Examens finaux	Wilderswil	mars et juin 2015

## Cours D : Sylviculture et écologie

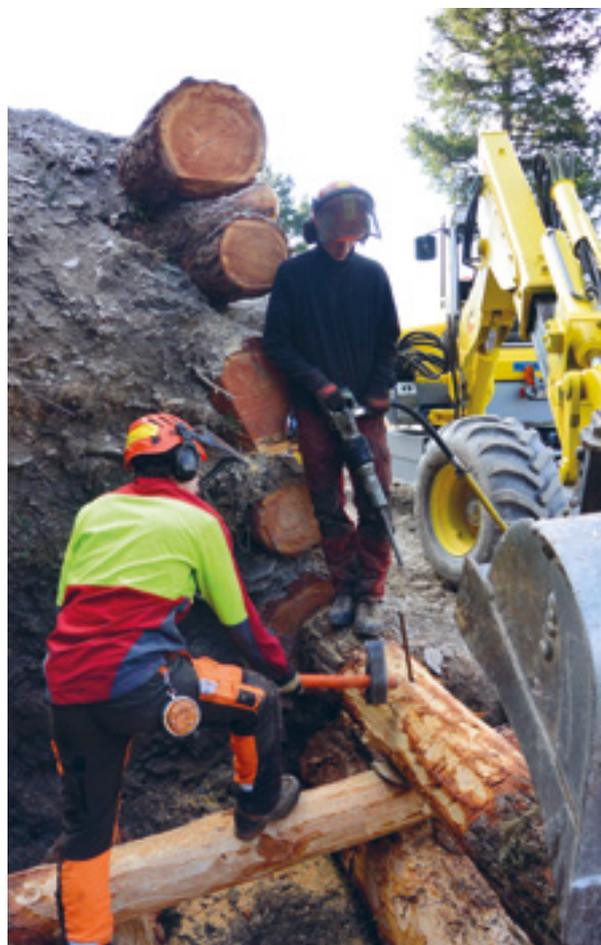
Les apprentis apprennent à connaître les essences forestières et leurs besoins spécifiques en termes de luminosité et de station. Ils apprennent les bases sylvicoles afin de pouvoir intervenir dans des jeunes forêts et favoriser certaines essences en fonction des besoins et des objectifs fixés. Les cours de sylviculture sont divisés en deux blocs pour le Valais romand et en trois pour les Haut-Valaisans. La première partie de ce cours se donne en première année et se focalise sur la sylviculture classique. Les parties suivantes, outre la sylviculture traditionnelle, enseigne également la sylviculture de montagne, importante dans notre contexte alpin. Finalement, l'entretien de biotopes ou de lisières forestières complètent le cours.

## Cours E : Génie forestier

Lors du cours E, les apprentis forestiers-bûcherons ont durant huit jours l'occasion de se familiariser avec les techniques de génie forestier et l'outillage. Ils construisent et installent par exemple des trépiers et des caissons pour protéger les infrastructures lorsque la protection par la forêt ne suffit pas, ou lorsqu'elle a besoin de temps pour se régénérer. Ils apprennent à réaliser les entretiens courants de la desserte forestière et s'initient aux techniques de la stabilisation biologique.

## Cours F : Premiers secours pour le personnel forestier

Le travail en forêt, dans les talus avec des outils dangereux nécessite une grande prudence de la part des apprentis et, tout au long des cours présentés ci-dessus, une grande part du temps est consacrée à la sécurité et à la limitation du risque. Dans ce cours spécifique de deux jours, l'accent est mis sur l'intervention en cas d'accident, l'aide à la personne et sur les situations d'urgence.



## Formation continue

### Formation continue Valais romand

Avec 122 jours de formation continue pour le personnel forestier, nous avons en 2015 une bonne affluence de participation. Ce chiffre comprend la formation continue des moniteurs et chef de cours des cours interentreprises pour le Valais Romand qui ont suivi une journée de formation « Être en forme en forêt » pour sensibiliser les apprentis à l'échauffement et au bon positionnement lors du travail en forêt.

En plus des formations pour les professionnels forestiers relevés dans le tableau ci-dessous, nous avons mis en place en 2015 le cours : Utilisateurs de la tronçonneuse pour les personnes employant la tronçonneuse en dehors de la forêt. Ce cours, dispensé avec nos partenaires et en accord avec ForêtSuisse, a été donné aux 21 apprentis paysagistes du Valais Romand, qui ont fait 1,5 jour de formation sur cet outil dans le cadre de leurs cours interentreprises.

Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
QGIS	Sion	29.01.2015	4	FV / CEFOR Lyss
Concevoir son cours	Sion	14.01.2015	4	FV / CVPC
Soudage des métaux (perfectionnement)	Martigny	27.03.2015	3	FV / Top Welding
Être en forme en forêt	Val d'Iliez	02.03.2015	31	FV / SUVA
	Ovronnaz	13.03.2015		
	Chermignon	17.04.2015		
Secours sur les mâts et entaille Wyssen	Cône de Thyon	16.07.2015	10	FV / Formation romande de câblage
IPRE 2	Nendaz	13.05.2015	9	FV
Qualité des bois et débitage	Riddes	20.11.2015	9	FV / Fournier et Cie
Transmettre son savoir	Sion	25-26.02.2015 / 25-26.03.2015	19	FV / CVPC
Tâches des formateurs en entreprises, soirée formation formateur apprentis	Martigny	19.11.2015	20	FV
Affûtage	Bagnes	20.11.2015	9	FV / CFPF

FV : Forêt Valais / CFPF : Centre de formation professionnelle forestière / CVPC : Centre valaisan de perfectionnement continu / CEFOR : Centre forestier de formation Lyss

### Formation continue Haut-Valais

Pour le Haut Valais, 98 jours de formation continue pour le personnel forestier ont été effectués en 2015. Ces différents cours ont répondu aux besoins de formation continue exprimés par les triages et entreprises de la région.

La formation continue reste un éternel challenge pour notre association qui doit renouveler chaque année l'offre de formation continue pour répondre aux besoins des professionnels. Une partie des souhaits proviennent des intérêts des praticiens forestiers en passant par le gestionnaire et le contremaître et sont complétés par les idées de l'équipe Forêt Valais.

Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
SUVA: grimpe aux arbres	Niederernen	14/ 15.04.2015	18	FV / Baumklettern CH
Néophytes	Brigue-Glis	03.06.2015	14	FV
Gestion d'entreprise	Viège	23.01/04.02/ 18.02.2015	9	FV / CVPC
Premiers secours et usage hélicoptère	Rarogne	13.03.2015	13	FV / ARC
Formateur en entreprise	Gurnigelbad	17-19.08.2015	11	FV / ORTRA BE/VS

FV : Forêt Valais / ARC : Alpine rescue service / CVPC : Centre valaisan de perfectionnement continu

### Association Câblage Suisse Romande

Le projet de formation romande de câblage continue sa progression. Il a notamment proposé deux cours en Valais. Le premier au sujet de l'escalade des arbres et sauvetage sur fût s'adressait aux spécialistes. Le second était un cours CIC pour les apprentis avec des chantiers au tracteur et des chantiers avec câble-grue. Les travaux de préparation pour un projet Interreg Câblage se sont accentués pour pouvoir déposer un projet début 2016. Afin de porter de façon officiel ce projet Interreg, une Association Câblage Suisse Romande (ACSR) va être créée en 2016. Les cantons de Fribourg, Vaud et Valais étant les membres les plus actifs dans cette démarche. Forêt Valais devrait pour cette association s'occuper du secrétariat.

### Commission Assurance Qualité – Forêt

Fin 2015, Forêt Valais a repris la gestion de la Commission assurance qualité – Forêt (CAQ-Forêt). Cette commission est responsable du développement des cursus menant à un brevet fédéral. Il s'agit dans ce cas, des brevets fédéraux de contremaître forestier, de conducteurs d'engins forestiers et de spécialistes câble-grue. En outre, la chargée d'affaires CAQ est également organisatrice des examens de ces brevets. Finalement, la CAQ octroie des reconnaissances pour les organisateurs de modules avec emploi de la tronçonneuse.



**La forêt  
sous le feu  
de la rampe**

Depuis le changement de Cafor en *Forêt Valais*, un accent a été mis sur la communication aussi bien interne qu'externe. Les actions de lobbying en 2013 et 2014 ont permis d'obtenir quatre millions de francs supplémentaires pour l'entretien des forêts protectrices, même si le budget reste encore insuffisant en regard des fonds nécessaires pour garantir la sécurité des infrastructures et des habitations.

## Association Romande de Certification des Forêts

*Forêt Valais* a repris en 2015 la gestion de l'Association romande de certification des forêts (ARCF). Ce groupe de certification comprend environ 500 propriétaires de forêt et plus de 113 000 ha de forêts certifiées FSC et PEFC, en faisant ainsi le plus grand groupe de certification suisse en termes du nombre de propriétaires et le deuxième en termes de surface certifiée. En 2015, onze audits internes et onze audits externes ont été organisés. Seules deux demandes d'actions correctives mineures ont été retenues par l'instance de certification au sujet du monitoring et des bases de données du groupe.

## TVA

Une incertitude plane sur l'imposition des mandats de prestation pour les tâches de police forestière et de soins aux forêts protectrices. Plusieurs triages du Valais romand ont été repris lors des contrôles TVA en 2015 avec un effet rétroactif au 01.01.2010.

En effet, en matière de TVA, toute prestation est imposable. Il s'agit de définir à qui incombe la responsabilité de soigner les forêts protectrices. Dès lors, s'il faut comprendre que les triages sont mandatés par le canton pour réaliser une prestation, cette dernière sera soumise à la TVA. Si la responsabilité en revient aux propriétaires qui, pour cette tâche reçoivent une aide financière, cette dernière n'est pas soumise. Le fait qu'une partie des coûts des soins à la forêt de protection reste à la charge des propriétaires forestiers et que les gardes forestiers ont la liberté de définir, dans un cadre donné, les travaux sont des arguments qui plaident en faveur de l'interprétation qu'il s'agisse de subventions non imposables. Les discussions entamées en décembre 2015 avec l'Administration fédérale des contributions se poursuit et nous espérons obtenir rapidement un éclaircissement de la situation.

## Lignum et stratégie filière bois

Lignum Valais a déposé auprès du plan d'action bois un projet en vue de développer une stratégie pour la filière bois en Valais. En effet, le nombre de scierie est en diminution constante et le bois indigène a de la peine à s'imposer face à la concurrence étrangère. Forte de ce constat, Lignum a décidé d'empoigner le taureau par les cornes et souhaite, après une analyse de la situation actuelle, développer des idées pour sortir la filière de l'ornière. Tous les acteurs de la filière seront conviés dès l'automne 2016 pour exprimer leurs soucis, leur point de vue et leurs idées innovantes pour revitaliser la filière.

### Peux-tu présenter à nos lecteurs la collaboration entre nos associations ?

*Forêt Valais* et SELVA, en tant qu'associations forestières de cantons alpins, ont beaucoup en commun. Dans le cadre du groupe de travail « forêt de montagne », nos associations ont depuis longtemps des échanges professionnels. Ensemble, on se bat pour la forêt de montagne. Dans le domaine de la certification FSC, nous avons également une bonne collaboration, notamment dans



**Nina Gansner**, chargée d'affaires de SELVA

le groupe de certification de ForêtSuisse. Depuis que quatre triages du Haut-Valais ont rejoint le groupe FSC de SELVA en juillet 2012, l'échange s'est bien sûr intensifié.

### Que rapporte, à tes yeux, cette collaboration aux propriétaires forestiers en Valais ?

Les avantages de la certification FSC sont bien sûr évidents. Grâce au groupe de certification SELVA, qui comprend les triages forestiers certifiés des Grisons, de Glaris et du Haut-Valais, les coûts de certification peuvent être maintenus très bas. Le manuel de gestion, qui a été développé pour la SELVA, est simple et sert aussi aux triages haut-valaisans. Outre la certification, l'échange en général entre associations forestières des cantons de montagne est bénéfique.

### Que rapporte cette collaboration à votre association ?

Il n'a jamais fait du mal d'aller voir comment les choses se passent chez le voisin. Même si le Valais et les Grisons comme cantons alpins se ressemblent, ils sont également très différents. D'obtenir un aperçu de l'économie forestière valaisanne ainsi que l'échange sur des sujets forestiers sont un véritable atout que j'apprécie personnellement. De plus, la participation des triages haut-valaisans permet de rationaliser les coûts de la certification.

### Peux-tu raconter une histoire ou une anecdote ?

Je suis toujours surprise de voir l'enthousiasme des Valaisans pour défendre leurs valeurs ! Malgré les investissements et efforts que cela représente, les triages certifiés Valaisans voient le label FSC comme une grande opportunité et saisissent chaque occasion de le communiquer au monde extérieur. Certains triages des Grisons pourraient prendre cette attitude positive et cette commercialisation optimale des services en exemple !

### Forêt Valais fête ses 20 ans, quels vœux souhaites-tu lui adresser pour l'avenir ?

Je félicite bien sûr *Forêt Valais* au nom de la SELVA pour son anniversaire et lui souhaite encore de belles années avec beaucoup de succès comme représentante indépendante des propriétaires forestiers valaisans ainsi que de leur triage forestier.

## Campagne de communication « La forêt valaisanne te protège » 2015-2017

L'importance des forêts protectrices est souvent mal connue dans notre canton, alors que 87% de la surface forestière cantonale remplit ce rôle de protection. Pour informer et sensibiliser le public, *Forêt Valais* a démarré en 2015, sur l'impulsion de ses membres haut-valaisans, une campagne de communication qui se déroulera jusque dans le courant 2017.

Avec le slogan « La forêt valaisanne te protège », le but principal de la campagne est bien illustré. Dans un second temps, la campagne veut assurer un financement durable pour les soins aux forêts protectrices, en adressant son message aux autorités politiques, au Conseil d'Etat, aux députés et aux suppléants.

### 1. Action coup de poing

Début septembre, des arbres brisés et des rochers, avec parfois une voiture écrasée ont été déposés simultanément en plusieurs places du canton, sur des lieux à forte fréquentation, afin de susciter le questionnement et l'étonnement des personnes de passage. Quatre jours plus tard, des bâches portant le logo de la campagne de communication et de jeunes arbres ont été placées sur les lieux. Cette action a récolté un grand nombre de vues sur la toile ainsi que quelques articles dans les médias traditionnels suite aux communiqués de presse de l'association.

### 2. Visites guidées en forêt

Suite à l'action « coup de poing » qui a réveillé un intérêt auprès du public, des visites guidées des forêts du canton ont été organisées par les triages. Dans ce cadre, les triages participants ont été invités à présenter des chantiers forestiers actuels ou anciens ainsi que des forêts travaillées ou non. Ces visites n'ont malheureusement pas reçu l'écho désiré auprès du public et il a été constaté que les personnes touchées lors de ce type de manifestations sont essentiellement des personnes liées aux triages ou déjà fortement sensibilisées aux problématiques forestières.

### 3. Calendrier 2016

Un calendrier a été réalisé sur le thème de la forêt multifonctionnelle en présentant chaque mois une prestation forestière. Chaque fonction (protection, production, biodiversité et loisir) est représentée trois fois dans l'année. Chaque mois une personnalité du monde artistique, associatif ou sportif est présentée en lien avec le thème abordé durant le mois. Un suivi est organisé en 2016 et, chaque mois, un communiqué de presse est préparé, reprenant le thème mensuel au travers d'une interview de la personnalité du mois.

Ce calendrier a été offert aux députés et aux suppléants à l'occasion de la session de décembre du Grand Conseil ainsi qu'aux bourgeoisies. Chaque triage en a reçu gracieusement et a pu en acquérir auprès de *Forêt Valais* selon ses besoins.

### 4. Exposition itinérante 2016-2017

Devant le constat que la population ne se déplace pas en forêt, une exposition itinérante présentant de manière ludique et interactive les quatre fonctions de la forêt valaisanne et les prestations qu'elle offre au public sera mise en place. Elle se déplacera dans tout le canton durant une année pour être présente lors de diverses manifestations et dans les écoles. La campagne se terminera en 2017 par une cérémonie de clôture en grande pompe.



## Projet Interreg PlanETer

Le projet « Planification énergétique territoriale de l'Espace Mont-Blanc » (PlanETer) géré par le CREM (Centre de recherches énergétiques et municipales) avait comme objectif de développer des outils informatiques afin de soutenir les communes dans la planification de leur approvisionnement énergétique durable. *Forêt Valais* a contribué au volet « bois énergie » de ce projet par le développement du logiciel CalCouFor qui permet de calculer les coûts d'exploitation du bois énergie de la forêt à la chaudière. Dans ce même projet, l'Irstea (Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, Grenoble) a produit des cartes de volumes et d'accessibilité des forêts valaisannes à partir des modèles numériques de terrain et des modèles numériques de surfaces ainsi que des données de l'Inventaire forestier national, toutes des données existantes. Ce travail sera repris par le SFP afin que des cartes soient produites pour l'ensemble du canton.

## Mandat de prestation SFP

Le mandat de prestation entre le Service des forêts et du paysage (SFP) s'est achevé en 2015. Le rapport sur les prix et flux des bois en Valais en 2015 a été finalisé. Les dernières activités réalisées dans ce cadre furent l'organisation d'une séance d'information sur les chauffages au bois à l'intention des communes avec la participation du CREM et de Bois-énergie suisse romande ainsi que d'une séance d'information sur les droits et devoirs des propriétaires forestiers avec la participation de Roger Zufferey, suppléant du chef de section du service juridique de l'OFEV.

La convention collective de travail de l'économie forestière valaisanne 2013-2018 soumet tous les employeurs forestiers publics ou privés ainsi que tous les travailleurs forestiers des entreprises valaisannes. Grâce à elle, les salaires, le 13<sup>e</sup> salaire, les congés et les indemnités sont négociés et valables pour tous.

## La CCT en bref

La CCT étant encore en vigueur jusqu'en 2018, la commission paritaire a avant tout géré les affaires courantes. La CCT ayant été déclarée de force obligatoire le 16 février 2015, un accent particulier a été mis sur le contrôle des entreprises. Ainsi, 7 entreprises publiques et 3 entreprises privées ont fait l'objet d'un contrôle. En raison des restrictions budgétaires et d'une conjoncture économique cantonale morose, il a été proposé de renoncer aux augmentations salariales obligatoires et de laisser le soin aux entreprises de déterminer librement des augmentations qu'elles souhaitent accorder à leurs employés pour l'année 2016. Cette proposition a été acceptée par une large majorité, sans toutefois faire l'unanimité, des partenaires sociaux.



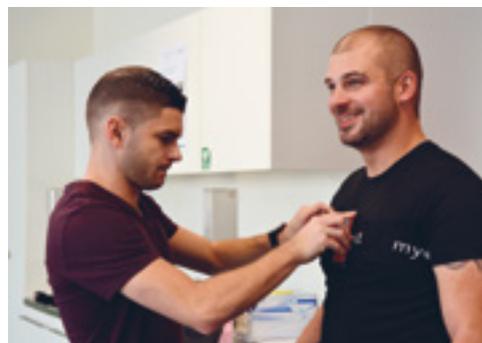
## La CCT et la santé des travailleurs

Ayant la volonté d'améliorer la santé des travailleurs et leur permettre une longue carrière dans la foresterie valaisanne, les partenaires sociaux de la CCT ont conclu un accord avec la SUVA pour proposer des cours de formation continue ainsi que des bilans médico-sportifs au personnel forestier. Dans ce cadre, un second cours «être en forme en forêt» a été développé. Plus pratique, le cours est donné directement sur le terrain et intègre les résultats des bilans médico-sportifs. Ainsi, des exercices d'échauffement et d'assouplissement ciblés sont proposés et pratiqués sur le terrain. Des conseils sont également prodigués en termes d'habillement et d'alimentation afin d'aider les personnes concernées à se tenir en bonne santé et en pleine forme leur permettant d'assurer leur travail dans les meilleures conditions.

En 2015, 39 personnes se sont soumises à un bilan médico-sportif, ce qui porte à 139 le nombre de personnes testées au cours des trois dernières années. Les résultats sont analysés en continu et permettent de développer des cours en relation avec les problématiques rencontrées lors des tests.

## La CCT et la formation

En raison de la pénibilité du travail, peu d'employés effectuent toute leur carrière comme forestier-bûcherons. L'actuel système de formation professionnelle permet la formation continue et propose de nombreuses passerelles. Ainsi, après un CFC de forestier-bûcheron, il est possible d'obtenir un brevet fédéral de contremaître, de conducteur d'engin forestier ou de spécialiste câble-grue ou encore d'entamer des études en vue d'obtenir un diplôme de garde forestier ou d'ingénieur forestier HES. La commission paritaire professionnelle étudie une possibilité de soutenir financièrement la formation continue du personnel forestier avec les fonds paritaires.



### Peux-tu présenter à nos lecteurs la collaboration entre nos associations ?

Nos deux associations sont relativement proches car plusieurs membres de La Forestière sont valaisans. En effet, il y a plusieurs décennies, des communes et bourgeoisies du Bas-Valais et du Valais-Central, ont adhéré à La Forestière afin de bénéficier de ses prestations de commercialisation des bois de service. Nous collaborons également sur des dossiers associatifs comme la formation,

large palette de débouchés à des prix compétitifs, sans oublier l'aspect non négligeable de bonne gouvernance, que le système implique. Sur les thèmes de défense professionnelle où nous collaborons, ils disposent d'un poids plus important au travers de lignes d'argumentation communes.

### Que retire votre association de cette relation ?

Commercialisation des bois: les volumes des membres valaisans nous permettent de compléter notre offre afin de satisfaire notre clientèle, et renforcent aussi notre position sur le plan commercial.

### Forêt Valais fête ses 20 ans cette année, auriez-vous un souhait pour l'avenir de l'association ?

Je lui souhaite de continuer à bénéficier du soutien de ses membres et d'avoir en face des interlocuteurs qui soient prêts à considérer toute la valeur apportée par les forêts, sans s'arrêter uniquement aux aspects des dépenses.

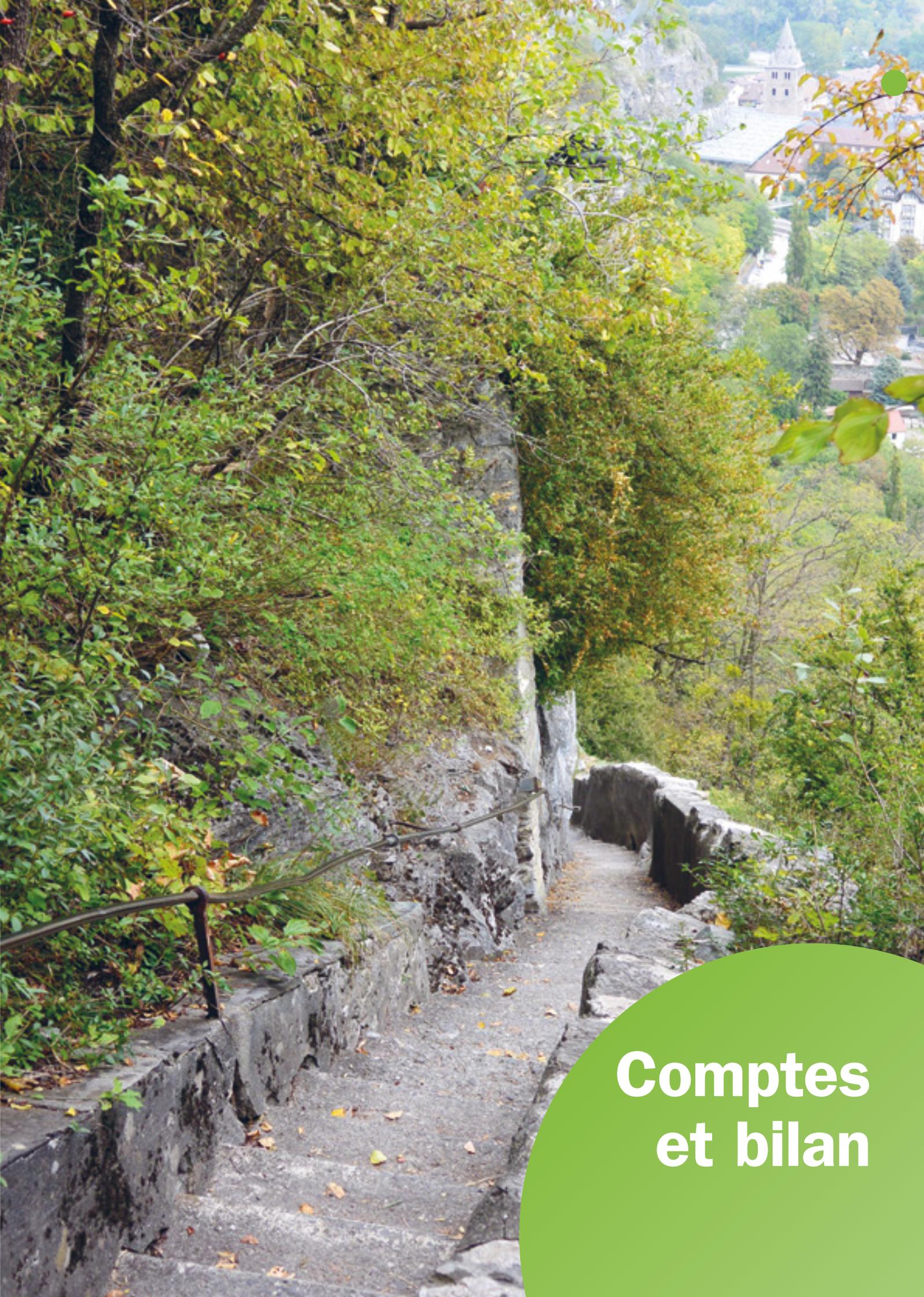


**Didier Wuarchoz,**  
Directeur de  
La Forestière

ainsi qu'en matière de certification des forêts, ce qui a permis la création de l'ARCF qui vise la rationalisation des démarches de certification pour les propriétaires.

### Que rapporte cette collaboration, selon vous, aux propriétaires forestiers valaisans ?

En termes de commercialisation des bois, ils ont accès à une



# Comptes et bilan

# Compte d'exploitation 2015 – Résumé

14

Produits	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
	01.01.-31.12.2015	%		%	01.01.- 31.12.2015	%
<b>Activités générales</b>	<b>145 339.17</b>	13.92	<b>124 000.00</b>	11.76	<b>141 515.02</b>	10.77
Cotisations des membres	145 339.17		124 000.00		141 515.02	
<b>Formation</b>	<b>782 111.70</b>	74.90	<b>835 000.00</b>	79.21	<b>1 045 197.85</b>	79.56
Subventions formation	647 144.15		700 000.00		873 640.20	
Finance de cours	106 166.40		120 000.00		138 900.95	
FFP-forêts	11 660.25		12 000.00		11 406.25	
Divers	17 140.90		3 000.00		21 250.45	
<b>Projets</b>	<b>139 161.22</b>	13.33	<b>103 600.00</b>	9.83	<b>140 972.85</b>	10.73
Certification ARCF	23 771.22		17 000.00		4 835.95	
Mandat de prestation SFP	27 000.00		26 500.00		68 000.00	
Campagne de communication	39 162.10		–		–	
Commission paritaire	25 335.15		25 000.00		36 498.50	
Divers projets et produits divers	23 892.75		35 100.00		31 638.40	
Provision / Pertes sur débiteurs	-15 000.00	-1.44	–		–	
Impôts indirects (TVA)	-7 425.28	-0.71	-8 408.00	-0.80	-13 614.83	-1.04
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 044 186.81</b>	100.00	<b>1 054 192.00</b>	100.00	<b>1 314 070.89</b>	100.00
<b>Charges</b>	<b>Comptes 2015</b>		<b>Budget 2015</b>		<b>Comptes 2014</b>	
	01.01.-31.12.2015	%		%	01.01.- 31.12.2015	%
<b>Charges de matériel (prestations)</b>	<b>677 293.14</b>	64.86	<b>630 000.00</b>	59.76	<b>703 473.73</b>	53.53
Projets	78 616.86		30 000.00		39 499.33	
Cours et formation	598 676.28		600 000.00		663 974.40	
<b>Charges de personnel</b>	<b>333 044.78</b>	31.90	<b>323 505.00</b>	30.69	<b>425 812.74</b>	32.40
Salaires	217 705.58		208 000.00		282 950.84	
Charges sociales	78 508.95		64 505.00		90 359.50	
Frais et débours divers pour le personnel	12 618.10		14 000.00		17 700.00	
Location de personnel	24 212.15		37 000.00		34 802.40	
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>115 990.15</b>	11.11	<b>99 500.00</b>	9.44	<b>114 097.57</b>	8.68
Loyers, entretien des locaux, ass. choses et RC	14 745.70		14 000.00		14 744.20	
Frais secrétariat, fournitures de bureau et divers	13 990.85		11 500.00		14 125.05	
Frais de fiduciaire et de contrôle	5 197.50		4 000.00		1 608.00	
Cotisations et revues professionnelles	63 190.80		50 000.00		63 853.37	
Frais de séance du comité et AG	18 865.30		20 000.00		19 766.95	
<b>Charges et produits financiers</b>	<b>158.19</b>	0.02	<b>250.00</b>	0.02	<b>219.11</b>	0.02
<b>Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période</b>	<b>-53 634.13</b>	-5.14	<b>–</b>		<b>-99 462.85</b>	-7.57
Utilisation du bénéfice reporté	-149 462.84		–		–	
Dissolution de provisions	-233 462.84		–		–	
Dotations à des provisions	149 462.84		–		50 000.00	
Produits sur exercices antérieurs	–		–		-149 462.85	
Charges extraordinaires	179 828.71		–		–	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 072 852.13</b>	102.75	<b>1 053 255.00</b>	99.91	<b>1 144 140.30</b>	87.07
<b>PERTE / BENEFICE NET</b>	<b>-28 665.32</b>	-2.75	<b>937.00</b>	0.09	<b>169 930.59</b>	12.93

<b>Actif</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Compte BCVs (T 0839.80.65)	231 876.95	607 786.40
Débiteurs	688 067.60	326 723.65
Provision / Perte sur débiteur	-15 000.00	–
Impôt anticipé	101.75	83.95
Actifs transitoires	2 366.80	2 117.20
Actifs immobilisés	15 000.00	15 000.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>922 413.10</b>	<b>951 711.20</b>
<b>Passif</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Créanciers	<b>157 175.19</b>	<b>79 269.70</b>
TVA due	<b>5 799.43</b>	<b>10 075.35</b>
Passifs transitoires	<b>240 332.14</b>	<b>81 131.65</b>
<b>Provisions</b>	<b>442 000.00</b>	<b>526 000.00</b>
Provision financement formation	–	164 000.00
Provision projet câblage	40 000.00	–
Provision promotion de la formation	55 000.00	–
Provision manifestations diverses	70 000.00	70 000.00
Provision projets divers	247 000.00	247 000.00
Provision projet filière bois	30 000.00	–
Provision mandat	–	45 000.0
<b>Capital propre</b>	<b>77 106.34</b>	<b>255 234.50</b>
Capital social / Début d'exercice	255 234.50	85 303.91
Dotation aux provisions	-149 462.84	–
Perte / Bénéfice de l'exercice	-28 665.32	169 930.59
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>922 413.10</b>	<b>951 711.20</b>

## Portrait en bref – Forêt Valais

Forêt Valais est l'association faîtière des propriétaires de forêts valaisannes. Elle regroupe en son sein les trois associations forestières régionales et la Fédération des Bourgeoisies.

Fondée en 1996 sous le nom de « CAFOR » (Communauté des associations forestières régionales du Valais), l'association a été rebaptisée « Forêt Valais / Walliser Wald » en 2011.

Le comité se compose de onze membres. Le président est Patrick Barman et la directrice Christina Giesch. Calquée

sur les régions socio-économiques, notre association représente et défend les intérêts des propriétaires de forêt de notre canton.

Les activités principales de l'association sont la défense des intérêts des propriétaires forestiers valaisans, la formation professionnelle des forestiers-bûcherons, la formation continue du personnel forestier, le conseil et le soutien aux propriétaires forestiers en matière de gestion et marché du bois et la gestion du secrétariat de la Convention collective de travail.

# Organisation

---

## Délégués

Nom	Organisation / fonction
<b>BARMAN Patrick</b>	Président <i>Forêt Valais</i>
<b>SCHMID Gerhard</b>	Vice-président <i>Forêt Valais</i>
<b>VUIGNIER Jacques</b>	FBV, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>GRAND Adalbert</b>	Délégué FBV
<b>BRUNNER Jean-Claude</b>	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>VOLKEN Anton</b>	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>BITTEL Martin</b>	Délégué Haut-Valais
<b>FUX-BRANTSCHEN Gaby</b>	Déléguée Haut-Valais
<b>GEROLD Philipp</b>	Délégué Haut-Valais
<b>IMESCH Martin</b>	Délégué Haut-Valais
<b>MEYER Martin</b>	Délégué Haut-Valais
<b>SCHNYDER Peter</b>	Délégué Haut-Valais
<b>DAYER Marielle</b>	Déléguée Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>MASSEREY Roland</b>	Délégué Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>CONSTANTIN Philippe</b>	Délégué Valais Central
<b>EMERY Philippe</b>	Délégué Valais Central
<b>MAISTRE Yvan</b>	Délégué Valais Central
<b>RUDAZ Cédric</b>	Délégué Valais Central
<b>BERRA Jacques</b>	Délégué Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>FELLAY Eddy</b>	Délégué Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>CLOSUIT Stéphane</b>	Délégué Bas-Valais
<b>DUBOSSON Oscar</b>	Délégué Bas-Valais
<b>TORNAY Pascal</b>	Délégué Bas-Valais
<b>VOUTAZ Lucien</b>	Délégué Bas-Valais
<b>WELLIG-ESCHER Nicole</b>	Contrôleuse des comptes
<b>REBSTEIN Vincent</b>	Contrôleur des comptes

## Collaborateurs de *Forêt Valais / Walliser Wald*

**Christina Giesch**, directrice

**Nicole Perruchoud**, secrétaire

**Fredy Zuberbühler**, coordinateur de la formation du Haut-Valais

**Hugues Philipona**, coordinateur de la formation du Valais romand

